

## Compte-Rendu Sommaire Conseil Municipal du 11 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **11 Mai 2022**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **05 Mai 2022**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 17
Membres ayant pris part aux délibérations	: 18

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADE, Christine VERONNEAU, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Claudie MAUPETIT ; Delphine POUPIN Anne-Marie EVEILLE, François SARTORI, Bernadette BOUNAUDET ; Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Nicolas GAUDIN.

Arrivée de Madame Leone BRODU à 20h24

Avaient remis procuration :

Monsieur Sébastien GUINET à Madame Maryvonne GUILBAUD

Monsieur Alexandre CARPENTIER est excusé

20 heures 04

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Anne Marie EVEILLE est désignée pour remplir cette fonction.

### **REHABILITATION D'UN BATIMENT ET EXTENSION EN VUE DE LA CREATION D'UNE NOUVELLE MAIRIE- VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD).**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré par :

14 Voix Pour  
3 Voix Contre  
1 Abstention

**VALIDE** l'avant-projet définitif à 793 300.00 euros HT

**AUTORISE** le dépôt du permis de construire

**AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises

**AUTORISE** Le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

**RESSOURCES HUMAINES –ADHESION DE LA COMMUNE A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**ADHERE à l'unanimité** à la médiation préalable obligatoire

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention

**INTERCO -ARRET SCOT- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL SUD VENDEE LITTORAL.**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

- **Donne un avis favorable à l'unanimité** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire.
- La séance est levée à 21h44